

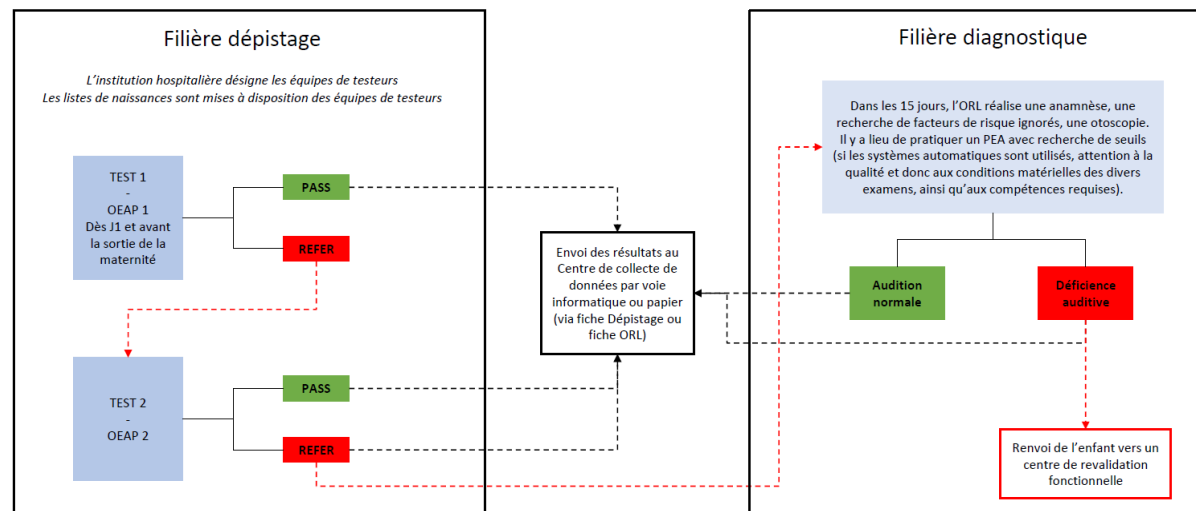
DEPISTAGE NEONATAL DE LA SURDITE – FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

PROTOCOLE

Orientation des nouveau-nés : 2 filières

Une **filière dépistage** en absence de facteur de risque

Une **filière diagnostique** en présence d'au moins un facteur de risque ou en cas de double REFER au test de dépistage



Les résultats des tests de dépistage sont inscrits dans le carnet ONE de l'enfant.

PASS : résultat négatif, l'oreille entend bien.
REFER : résultat positif, un second test doit être réalisé. En cas de **DOUBLE REFER**, l'enfant est référé vers un Centre de diagnostic afin qu'un diagnostic soit posé.
OEAP : Otoémissions Acoustiques Provoquées